



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

insertion professionnelle

Question écrite n° 61798

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les difficultés persistantes que rencontrent les personnes de plus de 50 ans privées d'emploi pour revenir sur le marché du travail. Malgré la disponibilité et la flexibilité, confirmées par des études statistiques, dont ils font preuve, ils sont généralement l'objet de discriminations à l'embauche en faveur de personnes plus jeunes. A l'heure où le vieillissement démographique s'accélère, où le taux d'activité de la population française se révèle être l'un des plus bas parmi les pays développés, et où la viabilité du système des retraites n'est plus assurée, le nombre de personnes de plus de cinquante ans présentes sur le marché du travail ne pourra qu'aller en s'accroissant. Dès lors, de nombreuses voix s'élèvent pour réclamer des mesures en faveur de ces personnes, en demandant, par exemple, la création d'un congé de reconversion individuel pour les cadres de plus de cinquante ans, ou l'instauration d'un contrat de travail spécifique aux plus de cinquante ans, à durée indéterminée jusqu'à la retraite, en contrepartie duquel l'entreprise pourrait bénéficier d'exonérations fiscales. Sensible aux difficultés ressenties par ces personnes pour entrer sur le marché du travail et au sentiment d'exclusion qu'ils ressentent, il se permet de lui en faire part et de lui demander de bien vouloir lui préciser les éventuelles mesures qu'il entend prendre en leur faveur.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61798

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3183